Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260330-132026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026

N°13/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de la convocation et affichage
24/03/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
31/03/2026

Date de transmission en Préfecture :
31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (15) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme BAJARD Natacha, M. BOILEAU Alexandre, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, Mme CHEDMAIL Elodie, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin, Mme GUÉRIN Flavie, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, M. SIMÉON Franck, Mme REGUEILLET Manuela

Mme REGUEILLET Manuela a été élue **SECRETAIRE**

N°13/2026
Commission communale des impôts directs
Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées (5.2)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260330-132026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'**ETABLIR** la liste des commissaires suivante

	Civilité	**Nom**	**Prénom**
1	M.	MOREL	Jean-Pierre
2	M.	COQUIO	Patrick
3	Mme	LEBRUN	Evelyne
4	M.	POILEVÉ	Gérard
5	M.	PINAULT	Lionel
6	M.	QUEBRIAC	Loïc
7	M.	LEBRETON	Célestin
8	M.	VILLALON	Jean-Paul
9	M.	HUBLOT	Claude
10	Mme	L'HERMITTE	Marie-Hélène
11	Mme	TESSIER	Annie
12	M.	ESNAULT	Yannick
13	M.	GARNIER	Franck
14	M.	TREHEL	Jean-Louis
15	M.	GLORY	Dominique
16	M.	VEILLON	Denis
17	M.	THIBAULT	Patrick
18	M.	DELAROCHEAULION	Guy
19	M.	BASLÉ	Jean-Claude
20	Mme	ROUGÉ	Magali
21	M.	PINSARD	Jean
22	Mme	CRESPEL	Jocelyne
23	M.	L'HERMITTE	Dominique
24	M.	ADAM	Pierrick

Adopté à l'unanimité (15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 31/03/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY